



L'organisation

« La Renversante » est une course à obstacles conçue et organisée par l'association « Bougez En Bièvre-Est » - B.B.E : 1329 Montée du Futeau – 38690 – Colombe en Isère.

Tout participant prenant part à cette épreuve est censé en connaître le présent règlement. Il s'engage à respecter sans réserve toutes ses dispositions.

Lieu

« La Renversante » se déroulera sur la commune de Bévenais en Isère. Le départ et l'arrivée se feront à la carrière de Bévenais, SCB Lieu-dit Mi Plaine, 38690 Bévenais.

Inscription

L'inscription aux différentes courses se fait en ligne, sur le site www.la-renversante.fr

- Les tarifs sont disponibles sur le site internet de l'épreuve à l'adresse www.la-renversante.fr
- L'inscription de dernière minute sera possible le jour de l'événement dans la limite des places disponibles et la dotation pour les coureurs se fera dans la limite des stocks.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à limiter le nombre de participants.

Il est possible de courir seul ou à plusieurs sous le nom d'une équipe.

- Une équipe est composée d'au moins 2 coureurs (l'équipe peut être mixte), il n'y a pas de limite maximale !
- Pour inscrire une équipe : Il vous suffit au moment de votre inscription de mettre le nom de l'équipe à laquelle vous êtes rattachée et ceci peut se modifier à tout moment. De nouvelles personnes peuvent venir compléter votre équipe et ceci jusqu'à la clôture des inscriptions à la course.
- Les coureurs faisant partie d'une même équipe seront obligés de courir dans la même vague de départ.
- Vous pouvez modifier la composition de votre équipe et votre nom d'équipe jusqu'au 27 mars 2019 par mail à larenversantescb@gmail.com.

Retrait des dossards

Vous pourrez retirer votre dossard :

- Le jour J, minimum 1h avant le départ de votre vague.
- La veille de l'événement directement à la carrière, l'horaire sera communiqué par la suite sur notre site internet.

Catégories

- « La Renversante » environ 5 Km à partir de 12 ans révolus.
- « La Renversante » environ 3 Km de 8 à 11 ans.
- « La Renversante » de 500m à 1 Km 3 ans à 7 ans.

La date de naissance au jour de l'événement est prise en compte.

Participation

Pour valider son inscription, chaque participant(e) doit :

- Pour le 5 Km :

- Présenter le jour de sa course (ou en fichier joint lors de l'inscription) un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied et au franchissement d'obstacles type parcours du combattant est obligatoire, datant de moins d'un an avant la date de la course, établi par un médecin français habilité, ou la photocopie d'une licence sportive délivrée par une fédération datant de moins d'un an.
- Une pièce d'identité ou photocopie de cette dernière

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester la présentation du certificat médical.

- Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs.

Aucune personne ne pourra prendre le départ sans avoir présenté ces documents, et ne pourra être remboursée de son inscription.

- Pour le 500 m à 1 Km et le 3 Km :

- Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs.
- Une pièce d'identité/livret de famille ou photocopie de ce dernier.

- Le Renversante de 3 à 7 ans.

Il est conseillé aux parents d'accompagner les plus petits sur le parcours.

Bandeau

Un bandeau est offert à tous les coureurs du 5 Km. La personnalisation avec l'intégration de votre nom est possible en option et sous réserve d'avoir effectué l'inscription et coché l'option avant le 28 mars 2019. L'option est gratuite jusqu'au 25 décembre 2018 et sera de 1 euros à partir du 26 décembre 2018. Le texte saisi dans la case « Nom à saisir sur le bandeau » sera celui qui sera imprimé sur le bandeau. Ce dernier ne pourra être modifier, il est donc nécessaire de bien vérifier le texte avant de vous inscrire.

Identification des participant(e)s

Chaque participant(e) est muni(e) :

- D'un dossard qu'il fixera où bon lui semble, mais de manière visible. Les personnes sans dossard ne seront pas admises sur le parcours.

Tenue

Il est conseillé de venir en tenue de sport mais vous pouvez tout à fait venir déguisé, avec une bonne paire de chaussures de sport. Collant, short, cuissard, survêtement (des vêtements qui ne craignent pas d'être salis ou déchirés). Le port de gants est conseillé.

Les chaussures à pointes sont prohibées. Le port de bijoux, piercings, montres, téléphones portables est vivement déconseillé, afin d'éviter de les perdre ou de vous blesser sur le parcours.

Les caméras sportives sont autorisées, mais chaque participant s'engage à être responsable de ses affaires.

Vous avez le droit de courir torse nu, mais l'organisation décline toutes responsabilités pour les diverses « égratignures » que cela pourrait causer.

Vous pouvez vous déguiser et toutes fantaisies sont les bienvenues, à condition que cela n'entrave pas la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, et ne présente pas un risque quelconque pour ces derniers.

Il est également conseillé de prévoir des vêtements de rechange. Un espace pour vous changer sera mis à votre disposition, des toilettes et un jet d'eau pour vous rincer seront à votre disposition après la course.

Dommmages matériels

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol, bris ou pertes des biens personnels (tenues, montres, cardio,...) des participants pendant la course.

Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leurs équipements. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

L'épreuve

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site www.la-renversante.fr

« La Renversante » consiste à effectuer un parcours entrecoupé d'obstacles et d'activités diverses, avec des passages dans la boue.

Cette dernière sera divisée en 3 courses :

- « La Renversante » environ 5 à partir de 12 ans.
- « La Renversante » environ 3 km de 8 à 11 ans.
- « La Renversante » : de 3 ans à 7 ans.

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par des flèches, barrières, rubalises et banderoles...

Ces derniers devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents tout au long de la course.

Les parcours ne seront dévoilés que le jour même, néanmoins en suivant notre site internet et notre page Facebook vous pourrez voir certains obstacles quelques jours avant la course.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques sur les distances de son épreuve : 500m à 1 Km, 3 km ou 5 Km à courir, ramper, escalader, porter, tirer, sauter, grimper... des obstacles. Il reconnaît être conscient qu'il y aura des passages dans la boue. Le participant engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident lors de la réalisation du parcours.

Ravitaillement

A chaque fin de course se trouvera un ravitaillement.

Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et le site traversé, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques...) L'ensemble des participants ne devra pas allumer de feu dans une zone propice aux incendies. Il est également rappelé aux participants qu'il est interdit d'évoluer en dehors du balisage.

Sanctions

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou membre de l'organisation entraînera la mise hors course : (aucune réclamation ne sera possible)

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours, des bénévoles ou du matériel,
- Comportement dangereux, agressif ou anti-sportif,
- Abandon des déchets sur le parcours.

Le passage des obstacles fait partie intégrante de la course et est par définition obligatoire. Si vous êtes dans l'incapacité de franchir un obstacle, une pénalité vous sera infligée.

- 10 abdos en chantant/fredonnant à nos bénévoles un petit air sympathique (Sous réserve de modification)

Abandon

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit alors se manifester auprès du responsable de l'obstacle le plus proche et terminera le parcours à pied.

Sécurité

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités des secours mobiles. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurances

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. En ce qui concerne

la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande à contact@la-renversante.fr

Assurance individuelle accident : Nous recommandons à tous les participants de souscrire à une assurance (facultative) garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu lors de la course et sur son parcours qu'il en soit responsable ou non.

Annulation / changement

La course ne sera pas annulée en cas de mauvais temps, cependant, jusqu'au 5 avril 2019 l'équipe d'organisation se laisse le droit d'annuler la compétition. Dans ce cas un remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué.

Tout participant souhaitant annuler son inscription avant le 5 avril 2019 bénéficiera d'un remboursement à la hauteur de 50% du montant de son inscription, sous réserve et uniquement avec présentation d'un certificat médical.

Après de cette date, aucun remboursement ne sera possible, même pour raison médicale.

Toutefois, il sera possible de céder votre dossard à une autre personne répondant aux conditions d'inscriptions sous réserve de nous avoir informé par mail : larenversantescb@gmail.com, ou de fournir un écrit attestant que vous acceptez que telle personne participe à votre place et sous votre nom à la course.

L'organisateur se réserve également le droit de refuser l'accès aux participants ne respectant pas le règlement.

En cas de non-respect du règlement, aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques exceptionnelles et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler.

Droit à l'image

Par sa participation à l'épreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Epreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les photos de l'évènement seront disponibles quelques jours après la course, sur le site et notre page Facebook.

Vos photos et vidéos pourront être envoyées à notre adresse, et nous les traiterons et publierons sur notre site.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la

voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

CNIL

B.B.E s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des Utilisateurs/participants sont enregistrées et utilisées par B.B.E pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres de B.B.E. Les destinataires des données sont : l'organisateur.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires suivants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à « Bougez en Bièvre Est », 1329 Montée du Futeau 38690 COLOMBE.

Litiges/Réclamations

Tout participant ayant subi une intervention médicale, pendant ou à l'issue des épreuves, doit faire une déclaration à l'organisation dans un délai de cinq jours. Passé ce délai, aucune déclaration ne pourra pas être prise en compte, l'organisation ne pourra en être tenue pour responsable.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout désaccord ou litige n'ayant pu trouver une issue transactionnelle sera porté devant les tribunaux compétents de Grenoble.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.